

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3297

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'accès à l'eau potable et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans 4 districts du sud de l'Ethiopie**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Sangalli

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrère, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Led Desert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palleja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Hugué, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3297**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet d'accès à l'eau potable et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans 4 districts du sud de l'Ethiopie**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du Sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Créée en 1980, Inter Aide est une organisation humanitaire basée à Versailles (78), spécialisée dans la réalisation de programmes concrets de développement, qui visent à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Aujourd'hui, grâce à l'expertise acquise dans le captage de sources, la mise en place d'adductions gravitaires et la formation des usagers à la gestion des systèmes hydrauliques, les équipes d'Inter Aide réalisent un nombre significatif de nouveaux ouvrages, notamment dans des zones reculées. Ce savoir-faire peut progressivement être transmis aux acteurs locaux émergents que sont les Bureaux de l'eau (organes publics au niveau des districts). Créés en 2004, ils sont chargés de coordonner et d'assurer la maintenance des ressources en eau de leur district.

Dans les 4 districts visés par le projet, l'accès à l'eau constitue un véritable enjeu, particulièrement durant la période sèche qui s'étale d'octobre à février. En l'absence de point d'eau, la consommation moyenne dans ces zones ne dépasse pas 5 litres par personne et par jour, le temps de trajet moyen pour se rendre au lieu de puisage est de 20 minutes, ce qui explique des comportements restrictifs au sein des ménages.

Le projet présenté par Inter Aide vise donc une amélioration rapide, significative et durable de la couverture en eau potable, un assainissement du milieu ainsi que le développement de l'expertise publique (Bureaux de l'eau). Les interventions proposées dans les 4 districts s'inscrivent directement dans la continuité d'un programme soutenu en 2009, 2010 et 2011 par le Fonds eau.

Ce projet consiste à construire 37 points d'eau (bornes fontaines, lavoir et abreuvoir) connectés à des adductions gravitaires (captage et protection de source) pour desservir 15 000 usagers. En ce qui concerne l'accès à l'assainissement, le projet va promouvoir la construction ou réhabilitation de 1 390 latrines traditionnelles individuelles. Aussi bien pour le volet eau potable qu'assainissement, d'importantes mesures sociales d'accompagnement seront mises en place.

Le projet est évalué à un total de 234 408 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 65 000 €.

Lors de sa séance du 29 août 2012, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 45 000 €, Veolia eau apportant 20 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 25 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet d'accès à l'eau potable et d'appui au développement d'un service public de gestion des ressources en eau dans 4 districts du sud de l'Ethiopie,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 45 000 €, au titre de l'année 2012, à l'association Inter Aide dont le siège est situé 44, rue de la Paroisse - 78000 Versailles,

c) - la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Inter Aide définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 25 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense correspondante, à savoir une subvention d'équipement de 45 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

4° - La recette correspondante, à hauteur de 25 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.